

**RASSEMBLEMENT DES PRESIDENTS SOCIALISTES
ET RADICAUX DE GAUCHE
PARIS – 28 FEVRIER 2007**

**POUR UN NOUVEAU PACTE REPUBLICAIN
SOCIAL ET TERRITORIAL**
par Michel BERSON
Président du Conseil général de l'Essonne

Le débat présidentiel de 2007 se déroule à un moment privilégié.

Jamais la vie quotidienne des Français n'a été aussi marquée par les politiques publiques des collectivités territoriales notamment des Départements.

Nombre de défis, nombre de débats de société mettent aujourd'hui les Conseils généraux en 1^{ère} ligne :

- Le vieillissement de la population ;
- La précarité, l'exclusion ;
- L'intégration des personnes handicapées ;
- L'égalité des chances au collège ;
- La protection de l'enfance en danger ;
- Les violences urbaines et scolaires ;

Autant de questions sur lesquelles les Départements interviennent au quotidien.

A chaque étape de la vie, de la naissance à la fin de vie, les services des Conseils généraux et leurs 250 000 agents sont en effet présents aux côtés de nos concitoyens. Parce que c'est de leur compétence, certes, mais aussi parce qu'ils ont su - au cours de ces 25 dernières années - s'adapter, construire leur place et leur rôle dans la nouvelle répartition des pouvoirs issue de la décentralisation.

Oui, les départements sont parvenus, en quelques années, à dépasser la stricte logique de gestion :

- pour innover dans les services collectifs ou individuels qu'ils rendent aux personnes ;
- pour impulser des logiques de territoires intra-départementales en inventant une forme d'aménagement du territoire pensée dans et pour le quotidien de nos concitoyens.

Aujourd'hui, chacun reconnaît aux Départements son double rôle irremplaçable de réducteur des inégalités sociales et de réducteur des inégalités territoriales.

LE DEPARTEMENT REDUCTEUR DES INEGALITES SOCIALES

En confiant aux Départements, après l'aide sociale à l'enfance en 1983, la mise en œuvre de nouveaux droits sociaux universels : le Revenu Minimum d'Insertion en 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en 2004 et la Prestation de Compensation du Handicap en 2006 - en confiant non seulement le versement d'allocations, mais aussi le suivi social personnalisé -, la décentralisation a restauré, dans notre pays, la notion d'égalité des citoyens dans l'accès aux droits sociaux, notamment des quelques 6 millions de personnes suivies, à un titre ou à un autre, par les services sociaux et médico-sociaux des Départements.

En 15 ans, les dépenses sociales des Départements ont triplé ; en 6 ans, de 2000 à 2006, elles ont doublé pour atteindre 40 milliards d'euros. Certes, ces dépenses relèvent plus d'une décentralisation « délestage », libérale, des dépenses et des déficits de l'Etat vers le Département que d'une décentralisation « partage » solidaire. Certes, ces dépenses sont moins volontaires que subies ; mais elles sont mises en œuvre au plus près des citoyens avec un savoir faire reconnu de tous. Incontestablement, elles ont contribué à réduire les inégalités sociales, donc à renforcer la cohésion sociale de notre pays.

LE DEPARTEMENT EST AUSSI UN REDUCTEUR EFFICACE DES INEGALITES TERRITORIALES

Les Conseils généraux veillent à un égal accès des usagers aux services publics départementaux, sur l'ensemble de leur territoire, notamment dans les quartiers urbains sensibles, ou dans les territoires ruraux en difficulté.

Ils veillent à l'égalité territoriale, en réduisant les disparités d'équipements qui existent entre les territoires qui composent les départements.

- Qu'il s'agisse
 - o de l'aide au financement des équipements structurants communaux ou intercommunaux ;
 - o des contrats territoriaux, souvent fruits d'une réflexion stratégique sur l'aménagement et le développement des territoires départementaux et intra-départementaux ;
 - o des partenariats : universités, centres de recherche, entreprises, collectivités territoriales, pour développer l'innovation technologique ;

- o de la couverture Haut débit des zones blanches ;
- Qu'il s'agisse
 - o de la modernisation des 400 000 kms de routes départementales et nationales ;
 - o de la rénovation, de l'entretien, de l'informatisation des 5 200 collèges publics, ou de leur construction ;
 - o de la programmation de l'ouverture des établissements accueillant les enfants en danger, les personnes âgées, et les personnes handicapées ;

Toutes ces politiques, de plus en plus territorialisées et contractualisées, concourent à réduire les inégalités en faisant vivre la solidarité territoriale.

Certains Départements s'impliquent même dans la politique de la ville à travers le fonctionnement de leurs propres services sociaux, mais aussi à travers des financements spécifiques concernant les opérations de renouvellement urbain, et les contrats urbains de cohésion sociale.

Les départements opèrent également des transferts financiers conséquents au travers des différents fonds de péréquation qu'ils gèrent, s'agissant, par exemple, de la taxe professionnelle, des droits de mutation, des espaces naturels sensibles, des amendes de police.

Nombre de départements y ont ajouté leurs propres fonds spécifiques : fonds de développement rural, fonds d'intervention pour le logement, attribution d'un revenu minimum communal.

L'ensemble de ces ressources redistribuées obéit toujours au même souci d'une meilleure solidarité entre les territoires démunis et les territoires mieux pourvus.

A cet égard, le Département joue un rôle essentiel.

Il est suffisamment proche - notamment par rapport à la Région - pour bien connaître les réalités locales.

Il est suffisamment éloigné - notamment par rapport aux communes et intercommunalités - pour s'affranchir de certaines contingences locales.

Il peut, ainsi, avoir une vue d'ensemble cohérente sur un territoire à structurer, à fédérer, à équilibrer, pour éviter la fracture entre territoires en mouvement et territoires en difficulté.

En cela, le Département est une collectivité moderne, une vraie force, bien ancrée dans la réalité de nos territoires, et nourrie de la confiance que placent en nous les citoyens.

Deux réflexions, pour conclure.

1 – Le pacte présidentiel, que nous défendons avec Ségolène ROYAL, doit s'appuyer sur un autre pacte : le pacte social et républicain qui rassemble les Français.

Mais les fondements de notre pacte social et républicain doivent aujourd'hui s'élargir.

Pendant un demi siècle, ce pacte reposait sur 3 piliers : l'Etat, les Syndicats, le Patronat.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales, et plus que d'autres les Départements, sont devenues le 4^{ème} pilier de notre pacte républicain.

L'institution de la République, qui réduit le plus la fracture sociale et la fracture territoriale, c'est le Département ; chaque jour, il renforce la cohésion sociale de notre pays.

Une évidence s'impose désormais :

- Aucune politique nationale n'est possible sans le concours des collectivités territoriales.
- Aucune politique sociale n'est efficace sans le concours des Départements.

Dès lors, il nous faut nécessairement intégrer le rôle et la place des départements dans un pacte républicain refondé.

Le pacte républicain doit être, non seulement un pacte social, mais aussi un pacte territorial.

2 – A l'inverse des partis socio-démocrates scandinaves ou anglo-saxons, le PS français n'a pas de relations privilégiées avec les syndicats ; le PS n'est pas un parti de masse, c'est un parti d'élus.

Ce sont donc les élus territoriaux qui font le lien avec le peuple, qui font vivre la démocratie, en permanence, mais plus encore pendant les campagnes électorales.

Alors, que les 1700 Conseillers généraux socialistes et radicaux de gauche, qui, comme Ségolène ROYAL, portent la France des territoires, soient chaque jour sur le terrain, pour rassembler, pour convaincre, pour mener le combat présidentiel jusqu'à la victoire de Ségolène ROYAL.

Michel BERSON